

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

N° de la délibération : 2023-113

. de la convocation : 17.05.2023

. d'affichage : 30.05.2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 41

. votants : 56

L'an deux mille vingt-trois, le vingt quatre mai, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, DESACHY Christophe, DE WITASSE THEZY Charles, BARBIER Marc, DOUTART Jean-Luc, RICHARD Jean-Edouard, BOITEL Francis, Mmes DELEFORTRIE Luciane, VASSEUR Julie, M. DUCAMPS Thomas, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, M. BRUCHET Antoine, Mme POLIN Justine, MM. GRAVET Jacques, MERLIER Jacques, WISSOCQ Jean-Marc, Mme TOTET Fanny, M. RIMETTE Jean-Michel, Mme GENSE Caroline, M. MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, LEMAITRE Jean-Pierre.

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. LALOI François.  
M. DOUTART Jean-Luc avait donné pouvoir à M. BLONDELLE Pascal.  
M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à M. MERESSE Christian.  
M. BOITEL Francis avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe.  
Mme DELEFORTRIE Luciane avait donné pouvoir à M. LEGRAND Eric.  
M. DUCAMPS Thomas avait donné pouvoir à M. HAY Francis  
Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme LEFEVRE Sandra.  
M. BRUCHET Antoine avait donné pouvoir à Mme RIQUIER Julie.  
Mme POLIN Justine avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE Eric.  
M. GRAVET Jacques avait donné pouvoir à M. URIER Francis.  
M. MERLIER Jacques avait donné pouvoir à M. RIOJA José.  
M. WISSOCQ Jean-Marc avait donné pouvoir à M. SALOME André.  
Mme TOTET Fanny avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.  
M. LEMAITRE Jean-Pierre avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.  
Mme GENSE Caroline était représentée par Mme GOMBART Sabine, suppléante.

Secrétaire de séance : Mme LARDOUX Catherine.

## VENTE DE FONCIER - ZONE D'ACTIVITE 2 CENTRE DE SECOURS DE NESLE

La Communauté de Communes a toujours œuvré dans le sens du développement économique en permettant l'implantation des entreprises sur le territoire. Le Canal Seine-Nord Europe et les infrastructures qui lui sont associées telles que les ports de Nesle et de Languevoisin impliqueront statistiquement un plus grand nombre d'interventions des services de secours.

Le centre de secours de Nesle du fait de son ancrage dans le tissu urbain n'apparaît plus en parfaite adéquation avec une augmentation du nombre d'interventions et de la diversité des interventions attendues dans les prochaines années.

C'est à ce titre, que la Communauté de Communes souhaite accompagner le déménagement du centre de secours afin d'en assurer sa pleine efficacité et son adaptation aux nouveaux besoins du territoire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la disponibilité des parcelles ZC107 (d'une superficie de 2810 m<sup>2</sup>), ZC110 (3990 m<sup>2</sup>) sise Zone d'Activité n° 2 sur la Commune de Nesle, pour un total de 6800 m<sup>2</sup>,

Vu le projet du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Somme pour la construction d'un Centre de Secours,

Vu l'accord entre la Communauté de Communes de l'Est de la Somme et du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme,

Vu l'accord sur une vente de terrain à l'euro symbolique,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Développement Economique,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Procède à la vente des parcelles ZC 107 et ZC 110 sur la Zone d'Activité n° 2 à Nesle, d'un total de 6800 m<sup>2</sup>, au SDIS de la Somme, à l'euro symbolique,

Autorise le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,

